

Dossier 30 - Vœu déposé par le groupe "Vivons Bezons" relatif à l'arrêt de la privatisation des bus pour des transports publics accessibles et de qualité pour toutes et tous

Vœu déposé par le groupe "Vivons Bezons" :

CONSIDÉRANT la loi d'orientation des mobilités fixant un calendrier de fin du monopole de la RATP et la SNCF en Île-de-France ;

CONSIDÉRANT le choix d'Île-de-France Mobilités d'écarter la possibilité d'une régie publique pour l'exploitation des bus actuellement gérés par la RATP et le remplacement de l'entreprise publique RATP par douze entreprises privées au plus tard le 1er janvier 2025 ;

CONSIDÉRANT l'absence d'obligation européenne de privatisation des lignes de transports publics aujourd'hui exploitées par la RATP et la SNCF ;

CONSIDÉRANT l'état très préoccupant des finances d'Île-de-France Mobilités et du montant de 4,9 milliards d'euros d'emprunts nécessaires au rachat des biens liés à l'exploitation des seuls bus de la RATP ;

CONSIDÉRANT que ce basculement vers le privé entraîne d'ores-et-déjà une dégradation des conditions de travail des conductrices et conducteurs de bus de la RATP dont l'ajout d'une heure travaillée non-payée par jour ;

CONSIDÉRANT que le transfert du personnel RATP se prépare actuellement sans aucune garantie de maintien des conditions de travail, ni de reprise de l'intégralité du personnel laissant craindre un plan social de grande ampleur ;

CONSIDÉRANT que cette incertitude engendre une vive inquiétude parmi les personnels de la RATP et provoque environ 200 démissions ou abandons de poste par trimestre parmi les conductrices et conducteurs de bus ;

CONSIDÉRANT la perte d'attractivité du métier engendrant une pénurie nationale de conductrices et conducteurs de bus ;

CONSIDÉRANT que les délibérations n°20211011-237 et n°20211011-238 du 11 octobre 2021 du Conseil d'Administration d'Île-de-France Mobilités ont engendré une baisse de l'offre de transport public sur 165 lignes de bus RATP, sur 13 lignes de métro, sur les lignes de RER C, D et E, sur les lignes Transilien H, N et U sur les lignes de tramway 2, 4, 6, 7, 8, 11 ;

CONSIDÉRANT que cette baisse de l'offre s'ajoute aux incidents d'exploitation en hausse, à la baisse de la régularité de plusieurs lignes RER/Transilien, aux retards en matière d'investissements, de livraison de matériels roulants et de nouvelles infrastructures ;

CONSIDÉRANT les effets désastreux de cette situation sur les conditions de transports des usagers et leurs conséquences économiques, sanitaires, environnementales et personnelles (retards, licenciements, véhicules surchargés, retour à l'automobile individuelle, etc.) ;

CONSIDÉRANT l'urgence climatique, la crise énergétique et la nécessité de proposer des transports publics réguliers et attractifs pour faciliter leur usage et réduire celui de l'automobile lorsque cela est possible ;

CONSIDÉRANT l'inquiétude suscitée par l'annonce de Valérie PÉCRESSÉ d'une hausse massive en 2023 du pass Navigo malgré les conditions de transport dégradées, une forte inflation et un pouvoir d'achat en berne ;

CONSIDÉRANT que les Bezonnaises et les Bezonnais subissent directement les conséquences dans

leur vie quotidienne des faits évoqués précédemment et qu'il est de la responsabilité de leurs représentants d'interpeller les pouvoirs publics sur la situation ;

Sur la base de l'ensemble de ces éléments d'informations, le Conseil municipal est invité à émettre le vœu suivant :

DEMANDER à Valérie PÉCRESSE, Présidente d'Île-de-France Mobilités, d'annuler la hausse du pass Navigo et de renforcer l'offre de transport.

DEMANDER à l'État et à Île-de-France Mobilités de renforcer les moyens financiers et humains afin de retrouver des transports publics de qualité, fréquents et fiables.

DEMANDER à Valérie PÉCRESSE, Présidente d'Île-de-France Mobilités, la suspension immédiate de la privatisation de toutes les lignes de bus RATP.

DEMANDER au Parlement de prendre les dispositions législatives nécessaires afin de permettre à la RATP et à la SNCF de poursuivre l'exploitation des lignes dont elles ont la responsabilité aujourd'hui.

EXPRIMER sa solidarité avec les usagers, les cheminots et tous les personnels des transports publics d'Île-de-France.

Dossier 30 - Projet de délibération

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de ,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L2131-1 et suivants relatifs au régime juridique des actes pris par les autorités communales,

VU l'article 21 du règlement intérieur du Conseil Municipal de Bezons,

VU le vœu déposé par le groupe "Vivons Bezons" en date du 30 octobre 2022,

A (VOTE)

DEMANDE à Valérie PÉCRESSÉ, Présidente d'Île-de-France Mobilités, d'annuler la hausse du pass Navigo et de renforcer l'offre de transport.

DEMANDE à l'État et à Île-de-France Mobilités de renforcer les moyens financiers et humains afin de retrouver des transports publics de qualité, fréquents et fiables.

DEMANDE à Valérie PÉCRESSÉ, Présidente d'Île-de-France Mobilités, la suspension immédiate de la privatisation de toutes les lignes de bus RATP.

DEMANDE au Parlement de prendre les dispositions législatives nécessaires afin de permettre à la RATP et à la SNCF de poursuivre l'exploitation des lignes dont elles ont la responsabilité aujourd'hui.

EXPRIME sa solidarité avec les usagers, les cheminots et tous les personnels des transports publics d'Île-de-France.